

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Trente-huitième session
Genève, 24 – 28 août 2015

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI a tenu sa trente-huitième session du 24 au 28 août 2015. Étaient présents Mme Mary Ncube (présidente), MM. Gábor Ámon (vice-président), Anol Chatterji, Egbert Kaltenbach, Nikolay Lozinskiy et Zhang Guangliang. M. Fernando Nikitin s'est fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'Organe a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document, sous réserve de modifications. Une liste des documents figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

3. L'OCIS a rencontré M. Tuncay Efendioglu, directeur par intérim de la Division de la supervision interne (DSI), qui a communiqué à l'Organe des informations sur la situation en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail de la division.

Audit interne

4. L'Organe a examiné, avec le directeur par intérim de la DSI et avec les chefs de programme concernés, deux rapports d'audit, intitulés "Audit de l'Académie de l'OMPI" et "Audit des services de sûreté et de sécurité".

5. En ce qui concerne l'audit de l'Académie de l'OMPI, l'Organe estime que les recommandations d'audit contribueront à officialiser et à mettre en pratique le repositionnement de l'Académie. La direction a signalé que la mise en œuvre de certaines recommandations dépendait de la diffusion d'un nouvel ordre de service définissant la mission de l'Académie, ses objectifs, son rôle et ses responsabilités, mais elle a garanti à l'Organe que la mise en œuvre des autres recommandations formulées commencerait sans tarder.

6. En ce qui concerne l'audit de la sûreté et de la sécurité, l'Organe s'est félicité de l'examen en temps opportun de ce domaine essentiel au fonctionnement de l'OMPI. L'Organe a noté avec satisfaction que l'audit avait permis de relever plusieurs bonnes pratiques en matière de sûreté et de sécurité. S'agissant des points à améliorer recensés par l'audit, l'Organe a noté que la direction avait accepté l'ensemble des 10 recommandations d'audit formulées et qu'elle était résolue à mettre en œuvre les quatre recommandations prioritaires avant la fin de l'année 2015. L'Organe estime que les conclusions de l'audit peuvent aider et guider le directeur de la sécurité nouvellement recruté et le futur chef du Service de coordination de la sûreté et de la sécurité dans l'exécution de leurs responsabilités. L'Organe a été informé que le rapport ne serait pas publié pour des raisons de confidentialité, car il contenait des informations sensibles.

7. L'Organe a également été informé que le rapport sur l'examen de la gestion de la continuité des opérations était en cours d'achèvement et que les préparatifs de l'audit sur le cadre éthique reprendraient lorsque le nouveau chef du Bureau de la déontologie aurait été nommé.

Évaluation

8. L'Organe a examiné un projet relatif à la nouvelle politique d'évaluation, établi par la DSI en réponse aux recommandations issues de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'évaluation.
9. L'OCIS a noté avec satisfaction que le projet de document établissait clairement les principes de la fonction d'évaluation à l'OMPI et décrivait le rôle de la DSI dans le cadre d'une centralisation et d'une décentralisation des évaluations. L'Organe a soumis au directeur par intérim de la DSI plusieurs suggestions à examiner afin de finaliser la nouvelle politique d'évaluation.
10. L'OCIS s'est dit préoccupé par l'important retard pris dans la finalisation du rapport d'évaluation sur le programme 30 : Petites et moyennes entreprises et innovations. Ainsi que l'indiquait le rapport de l'OCIS sur sa trente-septième session, un projet de rapport d'évaluation avait été communiqué aux chefs de programme concernés dès le 30 avril 2015. L'Organe pensait pouvoir examiner le rapport d'évaluation final à sa trente-huitième session. Toutefois, le directeur de la DSI a informé l'Organe que les observations des chefs concernés n'avaient été reçues qu'en août 2015, ce qui avait entraîné un retard important dans la diffusion du rapport. L'Organe a souligné qu'il était nécessaire que les chefs de programme jouent un rôle actif dans les missions de supervision et formulent leurs observations dans le délai fixé.

Enquêtes

11. L'OCIS a été informé de la situation en ce qui concerne les enquêtes en cours et les dispositions prises à cet égard. Le directeur par intérim de la DSI a également informé l'Organe des préparatifs de l'évaluation externe de la fonction d'enquête qui était prévue.
12. L'OCIS a examiné, avec le directeur par intérim de la DSI, un rapport sur la gestion diffusé par la DSI, établi à l'issue d'une enquête qui révélait la nécessité de renforcer les contrôles existants en matière d'accès à l'information et d'accès physique. L'Organe a été informé que le rapport ne serait pas publié pour des raisons de confidentialité.

Rencontre en séance privée avec le directeur par intérim de la DSI

13. L'OCIS a rencontré en séance privée le directeur par intérim de la DSI, comme le prévoit son mandat, à savoir que *"l'Organe se réunit au moins deux fois par année en séance privée avec le directeur de la DSI"*.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

14. L'Organe a observé que, malgré un suivi effectif, le nombre total de recommandations en suspens dont il a été rendu compte à la trente-huitième session était de 176, soit pratiquement le même niveau qu'à la trente-septième session. Si 24 recommandations avaient été mises en œuvre, 23 nouvelles recommandations avaient été ajoutées, d'où un total de 176 recommandations en suspens.
15. Ainsi que l'avait recommandé l'OCIS, le directeur de la DSI avait réévalué toutes les recommandations jugées prioritaires qui étaient en suspens et avait modifié l'évaluation des risques, afin de tenir compte de tout changement concernant le risque résiduel.

16. L'Organe a observé que les 176 recommandations ne comprenaient pas encore les 21 recommandations contenues dans le rapport établi par le vérificateur externe des comptes diffusé en juillet 2015. L'Organe a été informé des difficultés qui subsistaient dans la procédure visant à transférer ces recommandations dans la base de données et a noté que des efforts de coordination supplémentaires seraient déployés par la direction, la DSI et le vérificateur externe des comptes.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION CONCERNANT LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DE LA DSI ET DU CHEF DU BUREAU DE LA DEONTOLOGIE

17. L'OCIS a reçu du Directeur général un mémorandum daté du 24 août 2015 lui demandant son aval pour la nomination du candidat sélectionné au poste de directeur de la DSI. L'Organe a examiné le profil du candidat proposé compte tenu des exigences énoncées dans l'avis de vacance d'emploi et a donné sa réponse au Directeur général.

18. L'OCIS a été informé par la direction qu'un candidat au poste de chef du Bureau de la déontologie avait été sélectionné et serait nommé le 15 septembre 2015.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

19. L'Organe a examiné les états financiers vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, ainsi que le rapport du vérificateur externe des comptes.

20. Le rapport du vérificateur externe des comptes contient les conclusions de l'audit des états financiers, de l'audit des résultats de la mise en œuvre du système ERP et de l'audit de conformité du Département de la gestion des ressources humaines. Il contient 21 recommandations, toutes acceptées par la direction aux fins de leur mise en œuvre.

21. En ce qui concerne la mise en œuvre du système ERP, l'Organe a noté que le rapport du vérificateur externe des comptes contenait une recommandation selon laquelle la direction devrait continuer "à rechercher des moyens de réduire les délais qui retardent, tant au niveau des projets qu'à celui du portefeuille, la mise en œuvre du système intégré de planification des ressources". La direction, consciente de ces délais et de la nécessité de les réduire, a indiqué que l'Organisation avait "choisi de faire passer la qualité et le coût avant le temps". L'Organe suivra de plus près la mise en œuvre du système ERP à ses prochaines sessions.

22. L'Organe a noté que le rapport du vérificateur externe des comptes contenait six recommandations issues de l'audit de conformité du Département de la gestion des ressources humaines, demandant d'aligner certaines pratiques concernant la gestion des prestations sur les statuts, les règlements et les politiques. La direction avait accepté toutes ces recommandations et entrepris de les mettre en œuvre avec effet immédiat.

États financiers vérifiés

23. L'Organe a noté que le vérificateur externe des comptes avait émis une opinion sans réserve sur les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2014. Il a également noté que le vérificateur externe des comptes s'était félicité des modifications et améliorations apportées par la direction dans les états financiers sur la base des observations d'audit.

24. L'excédent dégagé pour l'année 2014 sur la base des normes IPSAS était de 37 millions de francs suisses, contre 15,1 millions de francs suisses en 2013, soit une augmentation de

145%. Les recettes totales en 2014 s'élevaient à 370,2 millions de francs suisses, contre 351,6 millions de francs suisses en 2013, soit une augmentation de 5,3%.

25. Les taxes du système du PCT, principale source de recettes de l'Organisation, se sont élevées à 278,6 millions de francs suisses, ce qui représente 75,2% des recettes totales de l'OMPI et une augmentation de 8,2% par rapport à l'année précédente. Les taxes du système de Madrid, deuxième principale source de recettes, ont représenté 14,9% des recettes totales pour 2014, soit une baisse de 0,5% par rapport à l'année précédente. Le système de La Haye, dont les recettes se sont élevées à 3,2 millions de francs suisses, a été la troisième source principale de recettes en 2014.

26. Les dépenses totales en 2014 se sont établies à 333,2 millions de francs suisses, soit une baisse de 1,0%. Les dépenses de personnel, qui se sont élevées à 216,4 millions de francs suisses, ont été le poste le plus important dans les dépenses en 2014, avec une augmentation de 1,1% par rapport à 2013. Les dépenses relatives aux services contractuels, qui se sont élevées à 63,6 millions de francs suisses, sont le deuxième poste le plus important dans les dépenses et ont baissé de 2,2% par rapport à 2013. Les dépenses de fonctionnement, qui se sont élevées à 20,8 millions de francs suisses, sont le troisième poste le plus important dans les dépenses et ont baissé de 1,4% par rapport à l'année précédente.

27. En ce qui concerne les états financiers, le vérificateur externe des comptes a fait quatre recommandations, notamment une selon laquelle l'OMPI pourrait envisager d'établir le rapport sur l'exécution du programme avant la fin de l'audit financier ou de présenter une explication des écarts entre les montants inscrits au budget et les montants réels dans les états financiers.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISEES CONCERNANT LA VINGT-TROISIEME SESSION DU PBC

28. L'Organe a été informé par la direction des résultats de la vingt-troisième session du PBC, qui s'est achevée récemment.

29. La direction a informé l'OCIS des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations émanant du rapport du CCI intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)" (JIU/REP/2014/2) et a informé l'Organe que toutes les recommandations avaient été mises en œuvre, à l'exception de trois d'entre elles adressées aux organes délibérants.

30. Deux membres de l'Organe, à savoir M. Gábor Ámon, vice-président et M. Anol Chatterji seront présents à la vingt-quatrième session du PBC.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DES ENQUETES

31. L'Organe a examiné les questions découlant des enquêtes ainsi que les conseils qu'il serait amené à donner dans les affaires devant être soumises à des bureaux d'enquête extérieurs.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS

32. L'OCIS a établi et adopté son rapport annuel, qui donne un aperçu de ses activités entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 août 2015.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-EVALUATION DE L'ORGANE

33. Sur la base d'une auto-évaluation menée par les membres de l'Organe, l'OCIS a examiné les moyens destinés à améliorer ses opérations et son efficacité.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES ETATS MEMBRES

34. Une séance d'information a été organisée à l'intention des États membres, durant laquelle l'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations durant la présente session.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES*Projets de construction*

35. L'Organe a suivi l'exposé succinct de la direction sur la situation relative à la clôture des comptes liés aux projets de construction. L'OCIS a noté que les comptes de clôture et les éventuels besoins en fonds supplémentaires seraient déterminés compte tenu des résultats des délibérations en cours avec les parties concernées. L'Organe examinera le rapport final à sa prochaine session.

Prochaine session

36. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du lundi 23 novembre au vendredi 27 novembre 2015. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Réunion avec le Directeur général
- 2) Supervision interne
- 3) Suivi des recommandations relatives à la supervision
- 4) Questions d'éthique
- 5) Vérification externe des comptes
- 6) Planification des ressources de l'Organisation (ERP)
- 7) Gestion des risques à l'échelle de l'Organisation (ERM)
- 8) Informations sur l'Union de La Haye
- 9) Mise à jour concernant les projets de construction
- 10) Séance d'information à l'intention des États membres
- 11) Questions diverses

Sessions prévues en 2016

37. L'OCIS est convenu des dates suivantes pour ses sessions ordinaires en 2016 :

- 15 – 18 mars 2016 : quarantième session de l'OCIS
- 30 mai – 3 juin 2016 : quarantième et unième session de l'OCIS
- 22 – 26 août 2016 : quarante-deuxième session de l'OCIS
- 28 novembre – 2 décembre 2016 : quarante-troisième session de l'OCIS

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/38/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 2 SEPTEMBRE 2015

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Trente-huitième session
Genève, 24 – 28 août 2015

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Supervision interne
3. Suivi des recommandations relatives à la supervision
4. Situation concernant le recrutement du directeur de la DSI et du chef du Bureau de la déontologie
5. Rapport du vérificateur externe des comptes
6. Informations actualisées concernant la vingt-troisième session du PBC
7. Questions découlant des enquêtes
8. Rapport annuel de l'OCIS
9. Auto-évaluation de l'Organe
10. Séance d'information à l'intention des États membres
11. Questions diverses

[L'annexe II suit]

38^e session de l'OCIS
24 – 28 août 2015

Liste des documents

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[01] Projet d'ordre du jour

[02] Projet de calendrier

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne

[03] Rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux de la DSI – État (final) d'avancement des travaux, août 2015/IOD-IAOC-2015/03

[04] Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) août 2015/WO/GA/47/4 (WO/PBC/24/6)

Audit interne

[05] Rapport d'audit interne IA 2015-02 "Audit de l'Académie de l'OMPI"

[06] Rapport d'audit interne IA 2015-05 "Audit des services de sûreté et de sécurité"

Évaluation

[07] Politique d'évaluation (projet), pour observations
Deuxième édition/2016-2020

Enquêtes

[08] Rapport sur des problèmes de gestion concernant les contrôles en matière d'accès à l'information et d'accès physique/IOD-INV-2014-07

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

[09] Mémoire sur les recommandations en suspens relatives
à la supervision – août 2015

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION CONCERNANT LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DE LA DSI ET DU CHEF DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

[10] Rapport d'audit, exercice financier 2014 – 30 juillet 2015

[11] Rapport financier annuel et états financiers 2014 – document WO/PBC/24/8 – 30 juillet 2015

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISEES CONCERNANT LA VINGT-TROISIEME SESSION DU PBC

[12] Document WO/PBC/23/9 – Liste des décisions – 17 juillet 2015

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DES ENQUETES

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS

[13] Rapport de l'OCIS de l'OMPI – WO/PBC/24/2 Prov.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-ÉVALUATION DE L'ORGANE

[14] Questionnaire d'auto-évaluation de l'OCIS – mai 2015

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

[Fin de l'annexe II et du document]